



2+3 = 8

Innovier pour financer l'Éducation

Résumé exécutif - 2010

1. Le présent rapport est le résultat d'un travail collectif confié au Comité de rédaction par le Groupe de travail sur les financements innovants pour l'éducation, créé en mars 2010 par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement.
2. Le rapport examine différentes possibilités de dispositifs de financements innovants en faveur de l'éducation, en s'appuyant sur une analyse bibliographique, sur des réunions avec des professionnels du secteur et sur l'expertise de consultants internationaux.
3. Ces vingt dernières années, un large consensus s'est formé sur la nécessité d'accroître le volume de l'aide en faveur des systèmes éducatifs en développement. Au niveau international, ce consensus s'est traduit concrètement par des engagements conjoints de la communauté des donateurs et des gouvernements des pays partenaires pour parvenir aux objectifs de l'Éducation pour tous énoncés dans le Cadre d'action de Dakar et pour atteindre l'objectif d'éducation primaire pour tous inscrit dans la Déclaration du Millénaire du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.
4. Des études récentes indiquent que les OMD seront difficiles à atteindre si l'aide au développement se maintient à son niveau actuel ; cependant, le Groupe de travail est convaincu qu'un renforcement des investissements dans le domaine de l'éducation jouerait un rôle crucial pour infléchir cette tendance, en accélérant les progrès vers la réalisation de l'ensemble des huit objectifs. Plusieurs études récentes confirment en effet que l'éducation occupe une place centrale dans le processus de développement d'un pays et que l'accès à une éducation de qualité a un effet positif important sur les indicateurs économiques et sociaux.
5. La réalisation des OMD dans le domaine de l'éducation et des objectifs de l'Éducation pour tous nécessitera des efforts financiers majeurs de la part de la communauté des bailleurs. Selon les chiffres officiels, 72 millions d'enfants dans le monde n'ont toujours pas accès à une éducation primaire. Pour atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous d'ici 2015, il faudrait ajouter 16 milliards de dollars chaque année à l'aide au développement apportée actuellement au secteur de l'éducation.
6. Les mécanismes de financement innovants constituent une opportunité unique pour combler le déficit de financement de l'Éducation pour tous. Pour être pleinement efficaces, ces mécanismes doivent avoir une portée mondiale, venir en complément de l'aide publique au développement traditionnelle et générer un financement prévisible à long terme. En outre, le Groupe de travail sur les financements innovants pour l'éducation propose que les mécanismes de financement innovants en faveur de l'éducation soient associés à quatre objectifs spécifiques : mobiliser des ressources importantes et stables, accroître la visibilité de l'éducation dans l'agenda international pour le développement, améliorer l'efficacité de l'aide et stimuler l'innovation dans le secteur de l'éducation.
7. L'un des arguments majeurs en faveur de l'introduction de mécanismes de financement innovants réside dans la conviction que ces nouvelles sources de financement généreront des ressources supplémentaires et qu'elles

contribueront en outre à créer un cercle vertueux de changement dans le secteur éducatif en renforçant la mobilisation des ressources nationales, en améliorant l'efficacité de l'aide, en favorisant l'innovation et en améliorant les performances.

8. Le présent rapport présente neuf mécanismes de financements innovants susceptibles de mobiliser des moyens et/ou de donner une plus grande visibilité au secteur. Il ne s'agit pas de favoriser la création d'un mécanisme unique mais d'encourager le développement de plusieurs solutions dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales, bilatérales ou nationales. Si les mécanismes envisagés n'ont pas nécessairement une portée mondiale, le Comité de rédaction, face à la nécessité de viser une mobilisation internationale, a proposé des mécanismes pouvant susciter une large adhésion.

9. Ces neuf mécanismes peuvent se classer en deux grandes catégories : 1) dispositifs s'appuyant sur une assiette de ressources large ; 2) contributions à forte visibilité visant à sensibiliser aux besoins du secteur de l'éducation.

1) Assiette large de ressources

- Taxe sur les transactions financières internationales ;
- Obligations pour l'éducation en devises locales ;
- Fonds de capital-risque pour l'éducation ;
- Obligations de la « diaspora » ;
- Contributions volontaires des migrants ;
- Conversion de dettes en faveur de l'éducation.

2) Forte visibilité et sensibilisation

- Contribution sur les sports ;
- Partenariats public-privé ;
- Micro-dons issus des transactions bancaires individuelles.

10. Une Taskforce spécifique¹ a étudié en détail les dispositifs de taxes sur les transactions financières internationales. Le rapport préparé par le Groupe d'experts nommé par la Taskforce conclut qu'une taxe sur les transactions de change multidevises collectée de manière centralisée est la solution la plus appropriée, car elle s'appliquerait à l'ensemble des transactions de change sur tous les grands marchés de devises, permettant ainsi des volumes d'aide stables et prévisibles. Le financement de l'éducation constituerait une excellente utilisation potentielle de ces fonds.

11. Les obligations pour l'éducation en devises locales sont des instruments financiers émis par un pays en développement en vue de mobiliser des ressources nationales. Ces obligations peuvent être achetées par les pouvoirs publics eux-mêmes, qui transfèrent ainsi une partie des fonds employés pour l'enseignement supérieur, ou par des investisseurs privés et des fonds de pension locaux.

12. Un fonds de capital-risque pour l'éducation viserait à mobiliser des ressources supplémentaires pour l'éducation par le biais d'un ensemble de mécanismes d'investissement dans des initiatives en faveur de l'innovation et des entreprises à vocation sociale, dans le domaine de l'éducation. Il encouragerait également la prise de risques et l'expérimentation de programmes innovants.

¹ Taskforce sur les transactions financières internationales pour le développement.

13. Les obligations de la « diaspora » constituent un autre mécanisme financier qui permettrait de rassembler des fonds en faveur de l'éducation. Il s'agit de titres de créance émis par un pays afin de recueillir des financements de la part de sa population établie à l'étranger. Ces obligations permettraient d'obtenir un financement extérieur stable, de manière peu coûteuse.

14. Une contribution volontaire des migrants permettrait de consacrer une part des vastes ressources issues des transferts de fonds des migrants au financement des systèmes éducatifs dans les pays à faibles revenus. Elle pourrait bénéficier du processus engagé par le G8 en vue de réduire le coût des transferts, qui devrait libérer des ressources considérables.

15. Un dispositif de conversion de dettes permet à un pays créateur d'annuler la dette d'un autre pays si ce dernier s'engage à investir les fonds concernés dans des programmes de développement convenus au préalable. Ce mécanisme servirait le double objectif d'alléger la dette publique des pays à faibles revenus et d'affecter de nouvelles ressources aux systèmes éducatifs en développement.

16. Une taxe sur les recettes sportives pourrait contribuer à renforcer la visibilité du secteur de l'éducation dans l'agenda international pour le développement. Les sports très médiatisés tels que le football présentent en effet un fort potentiel de communication de masse, et de nombreux acteurs du monde du football ont déjà montré leur intérêt pour les initiatives philanthropiques liées à l'éducation.

17. Les partenariats publics-privés mondiaux existent déjà dans certains secteurs du développement tels que la santé, où ils ont joué un rôle important en termes de financement et de visibilité. Le Comité de rédaction propose de créer un partenariat similaire dans le domaine de l'éducation, afin de favoriser la coopération entre les gouvernements, les sociétés privées, les organisations internationales et des personnalités médiatiques.

18. Les micro-dons issus de transactions bancaires individuelles fonctionnent comme une contribution volontaire des utilisateurs de cartes de crédits. Ces derniers autorisent leur banque à arrondir le montant de toutes leurs transactions par cartes de crédit et à faire don de la différence au profit de l'éducation dans les pays en développement.

19. Afin d'éviter d'ajouter à la prolifération de nouvelles organisations et à la fragmentation de l'aide, le Comité de rédaction recommande de recourir à des structures existantes, telles que l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation (IMOA²), pour collecter les ressources générées par les mécanismes de financement innovants et délivrer l'aide. Cette initiative présente l'avantage d'être un partenariat ouvert dont la structure de gouvernance comprend de nombreux acteurs du développement tels que des représentants des pays partenaires, des organismes donateurs, des organisations de la société civile, des acteurs du secteur privé et des fondations privées. Elle devrait par conséquent jouer un rôle important dans les discussions futures sur les mécanismes de financement innovants.

20. Le Comité de rédaction fait des propositions d'axes de travail futurs : 1) charger un comité d'experts qui devra se réunir avant la fin 2010 pour travailler sur ces options de financements innovants pour l'éducation ; 2) commander des études détaillées sur les options sélectionnées ; 3) organiser une table ronde internationale sous l'égide d'une personnalité publique de renom chargée de promouvoir la cause de l'éducation ; 4) organiser une réunion de suivi dans l'année qui suivra la publication du présent rapport.

² Fast Track Initiative (FTI)